

A landscape photograph showing a wide river flowing through a valley. The river is surrounded by lush green trees and vegetation in the foreground. In the background, there are rolling hills covered in sparse, dry-looking vegetation under a clear sky. The overall scene is a natural, rural setting.

# LIGNES DIRECTRICES SUR LES GRANDES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES DE LA CEDEAO

ATELIER NATIONAL – CONAKRY, 12 DECEMBRE 2013

**Contexte et enjeux pour la Guinée pour un développement  
durable autour des grands barrages**

Alkaly Daouda Yansané, Directeur *Bureau central d'étude des projets (ACGP)*

# Plan de la présentation

- 1. CONTEXTE ET ENJEUX AUTOUR DES GRANDS BARRAGES EN GUINEE**
- 2. REGLEMENTATION ET TEXTES EN VIGUEUR SUR LES GRANDS BARRAGES EN GUINEE**
- 3. QUELLE MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA CEDEAO EN GUINEE?**

# 1. CONTEXTE ET ENJEUX AUTOUR DES GRANDS BARRAGES EN GUINEE

- 69 bassins fluviaux en Afrique, 25 dans l'espace CEDEAO, dont 14 prennent leur source en Guinée.
- Grand barrage (CIGB):
  - ❖ un barrage avec une hauteur de digue de 15 m ou plus à partir de la fondation,
  - ❖ ou bien une hauteur de 5 à 15 m avec un réservoir supérieur à 3 millions de m<sup>3</sup>
- Environ 1 300 grands barrages en Afrique pour l'irrigation, l'approvisionnement en eau et la production d'hydro-électricité – 150 en Afrique de l'Ouest

# 1. CONTEXTE ET ENJEUX AUTOUR DES GRANDS BARRAGES EN GUINEE

- Pays arrosé avec plus de 4 mètres d'eau/an, il n'existe que 2 grands ouvrages hydrauliques : les barrages de Banéa sur le Samou et de Garafiri sur le Konkouré.
- Comment valoriser le potentiel agricole (> 6 millions d'ha de terres arables) et le potentiel hydro-électrique (> 6 000 MW pour une énergie garantie > 19 000 GWH par an)?
- Projet en cours : Kaléta sur le Konkouré
- Etudes de projets en cours: Fomi, Souapiti, Koukoutamba, Kasa, Gozéguézia, Nongoa, Touba, etc.

## 2. REGLEMENTATION ET TEXTES EN VIGUEUR SUR LES GRANDS BARRAGES EN GUINEE

- Législation nationale : Code de l'Eau
- **Le régime juridique de l'eau / article 4**
  - ❖ Les ressources en eau font partie intégrante du domaine du domaine public de l'Etat. Elles ne sont donc pas susceptibles d'appropriation sauf autorisation préalable.
- **Article 43 /** Les grands projets d'aménagement des ressources en eau, notamment ceux à buts multiples, peuvent être confié à un organisme public ou privé
- **Eaux internationales / Article 55**
  - ❖ Pour les ressources en eau en partage, la RG applique les principes et les normes acceptés par la Communauté internationale.

## 2. REGLEMENTATION ET TEXTES EN VIGUEUR SUR LES GRANDS BARRAGES EN GUINEE

- Cadres juridiques au niveau des bassins (GIRE):
  - ❖ La Guinée est membre de 4 organismes de bassins : ABN, OMVG, OMVS et MRU
  - ❖ Chartes de l'eau de l'ABN (2008, et son annexe n°1 de 2011) et de l'OMVS (2002)
- Au niveau CEDEAO
  - ❖ Une politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) adoptée par les Etats en décembre 2008: promotion des investissements dans le secteur de l'eau et de la GIRE
  - ❖ Les lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest (2012) pour l'élaboration d'une directive cadre qui s'imposera aux Etats

## 2. REGLEMENTATION ET TEXTES EN VIGUEUR SUR LES GRANDS BARRAGES EN GUINEE

- L'Etat envisage de planifier/réaliser de grands projets en Guinée (cf. liste précédente) en adoptant des bonnes pratiques, comme les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages

***« Si les barrages ont contribué de manière importante et significative au développement de l'humanité, et si leurs bénéfices ont été considérables (... ), dans de nombreux cas, un prix lourd et souvent inutile a été payé, en particulier en termes sociaux et environnementaux, par les personnes déplacées, les communautés situées en aval et l'environnement naturel » (CMB, 2000)***

### 3. QUELLE MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE LA CEDEAO EN GUINEE?

- Question-clé : Comment favoriser un développement durable autour des grands barrages en Guinée ?
- En attendant la Directive Cadre, les lignes directrices de la CEDEAO apportent déjà des réponses, entre autres :
  - ❖ 1.2 Inciter/encourager les Etats à se conformer aux politiques et stratégies régionales (bassins, CEDEAO)
  - ❖ 2.1 Intégrer les populations affectées comme des partenaires et s'assurer qu'elles bénéficient directement du barrage pendant toute sa durée de vie
  - ❖ 2.2 S'assurer que les conditions de vie des populations s'améliorent après la construction du barrage par rapport à leur situation antérieure
  - ❖ 2.3 Minimiser les risques de dégradation des moyens de subsistance inhérents à la mise en œuvre des plans de réinstallation et de développement local
- Recommandations à prendre en compte dès à présent dans la mise en œuvre des projets guinéens...



**Merci pour votre  
attention...**

**...et bonne réflexion!**

